



à la santé de la vigne!



Travaux à la fleur Quelle solution pour mieux gérer tous les chantiers ?

MALADIES DU BOIS

Enfin des résultats encourageants
pour la protection p.4

RÉGLEMENTAIRE

L'arrêté « mélange » s'adapte
au nouveau langage p.7

En pleine période de croissance de la vigne, la gestion des travaux est complexe et ne pardonne pas l'approximation. À cette période-clé, les viticulteurs recherchent des solutions pour, avant tout, assurer leur production et optimiser leur temps passé. Avec un délai de ré-entrée court et 14 jours de protection mildiou assurés en toutes conditions, Profiler® leur apporte une plus grande souplesse dans l'organisation des chantiers.

[Travaux à la fleur]

Quelle solution pour mieux gérer tous les chantiers ?

C'

est devenu un maronnier ! Au moment où les Bulletins de santé du végétal et les outils d'aides à la décision alertent de l'imminence d'une contamination du mildiou, l'agenda des viticulteurs affiche... complet ! Branches à relever ou effeuiller, tonte, travail du sol, dossiers administratifs, activité commerciale : le temps est précieux. « Il faut faire face à tout, de mai à fin juillet ;

c'est toujours la période la plus chargée, avec les imprévus à gérer. »

À la recherche du temps gagné

Ce constat, partagé par tous, remonte à chaque bilan de campagne. La maîtrise des maladies est gourmande en temps et occupe une place importante dans la conduite du vignoble. Choix des pro-

grammes, observation à la parcelle, adaptation des cadences des traitements, interventions tôt le matin ou pendant la nuit : autant d'étapes qui, au bout du compte, pèsent dans le calendrier. À cette charge, s'ajoutent les travaux en vert : épamprage, relevage, effeuillage... des travaux répétés et parfois superposés, avec souvent des périodes d'intervention courtes pour entrer dans les parcelles. À cette époque, le mot-clé est « l'optimisation » du temps, qui



Jean-Luc Gendron,
ingénieur technique
Bayer

“ Quand la vigne pousse de 15 cm en trois jours, c'est là qu'il ne faut pas perdre de temps ”



peut alors être consacré aux tâches commerciales.

Mildiou : concilier sécurité et temps de travail dans la vigne

Face à ces contraintes, allier à la fois l'efficacité et la souplesse en protection est un vrai atout. En



croissance active, la production doit être assurée sans « trou » au planning pour protéger fleurs et jeunes grappes contre le mildiou. Alors, plus les périodes entre deux passages sont longues, plus cela laisse de possibilités pour s'organiser. Pour Jean-Luc Gendron, ingénieur technique chez Bayer dans le Sud-Ouest et lui-même gérant d'un vignoble de 17 ha : « Des jours de rémanence en plus, c'est bon à prendre. L'autre caractéristique recherchée, c'est un délai de ré-entrée court afin de disposer, au final, du maximum de jours de travail dans les vignes. »

Profilier® : 14 jours assurés, même en conditions difficiles

Bien connu pour son efficacité à la fleur, l'anti-mildiou Profilier® a pour particularité d'assurer 14 jours de protection en toutes conditions de pluviométrie et de pression maladie. À cette longue durée d'action, s'ajoute un délai de ré-entrée de 24 heures. Ces deux caractéristiques permettent aux utilisateurs de Profilier® d'optimiser tous leurs travaux d'été. ■

à la
santé
de la
vigne!

L'AVIS DES UTILISATEURS

Julien Joussant,
viticulteur à Saint-Simon (16), 30 hectares en appellation Cognac,
EARL Champ Château

« Je recherche de courts délais de ré-entrée et une rémanence maximum pour plus de souplesse dans le travail. »



« S'il faut travailler le week-end dans les vignes, pour moi, ce n'est pas un problème ! » Associé avec son frère et son père, Julien Joussant ne compte pas son temps et met la passion de son métier en avant. En revanche, il compte celui de ses ouvriers permanents et saisonniers. « Pas question d'avoir une contrainte quand une intervention est nécessaire et de ne pas optimiser la main-d'œuvre. » Au-delà de la performance technique d'un produit, c'est le court délai de ré-entrée qui l'intéresse. « Je sais que si je dois traiter le week-end avec l'anti-mildiou Profilier, dès le lundi les ouvriers pourront pénétrer en toute sécurité dans les parcelles. Je n'ai pas à me poser la question, si je peux ou ne peux pas faire tels travaux et avoir le risque économique de sous-employer les salariés. »

Au moment où le rendement et la qualité se jouent, il faut être présent partout : observer, effectuer les travaux en vert et traiter quand c'est nécessaire. « Nous réalisons deux ébourgeonnages, cinq à sept rognages et nous supprimons les basses branches en juillet ». Un anti-mildiou qui lui assure une garantie d'efficacité au-delà de 10 jours, en pleine période de pointe, c'est un plus ! Cette sécurité lui est apparue essentielle courant juin. Après le quatorzième jour de couverture avec l'anti-mildiou Profilier, période de protection maximale recommandée, trois jours de pluies intenses ont empêché toute sortie du pulvérisateur.

Non seulement tous les travaux ont été en suspens, mais la crainte de voir apparaître le mildiou a suscité quelques angoisses. Les conditions étaient optimales pour que la maladie explose. « Et bien, rien ! Pas la moindre tache, raconte-t-il. Nous n'avons pourtant pu intervenir qu'après le 14^e jour car nous ne voulions pas prendre de risque, mais quel gain en sérénité ! La rémanence à 14 jours confortée par une souplesse dans le renouvellement m'apporte une flexibilité indispensable dans la période critique du début de la floraison à la fermeture de la grappe. » ”

*Les maladies du bois de la vigne progressent partout en France.
Les solutions curatives à effet immédiat n'existent pas.
Le suivi de parcelles expérimentales montre que les mesures
prophylactiques complétées par des bio-fongicides sont efficaces et
permettent de maintenir plus de pieds en production, plus longtemps.*

[Maladies du bois]

Enfin des résultats encourageants pour la protection

Esca, BDA et Eutypiose : un trio qui pourrait bien prendre la place du phyloxera dans la liste noire des plus grandes menaces historiques de la vigne. Ces maladies du bois affectent 12% de la production viticole. Les vignobles du Cognac et de Sancerre sont les plus touchés. Ce fléau représente un manque à gagner d'un milliard d'euros pour le secteur viticole français. Des mesures préventives sont employées pour ralentir voire bloquer la progression de ces champignons. On sait notam-

ment que la gestion des plaies de taille est essentielle car elles constituent des portes d'entrée pour la contamination par les pathogènes, en particulier ceux de l'Esca. Pour fermer cette porte d'entrée aux champignons vecteurs des maladies du bois, il existe une solution de biocontrôle, seul produit homologué contre les maladies du bois. « L'enjeu est de couvrir toutes les plaies et les anfractuosités de l'écorce avec le champignon *Trichoderma* souche I-1237, contenu dans la

solution *Esquive® WP*, afin qu'il fasse barrière aux autres pathogènes », explique Patrice Dubournet, ingénieur technique Bayer. Pour l'expert, ce produit, avant tout préventif, permet de maintenir un maximum de pieds en production dans des zones à risques. « L'effet s'observe au bout de trois années d'application. Cette solution est à réserver en priorité aux jeunes parcelles à risque de moins de 15 ans, et à celles ayant eu une première contamination. »

+25%

de pieds
maintenus en
production grâce
à *Esquive® WP*



*Trichoderma
atroviride
souche I-1237*

Champignon
pathogène



La protection contre les maladies du bois, ça marche et c'est rentable

Bayer et son partenaire Agrauxine suivent un réseau de vingt parcelles appartenant à différents terroirs viticoles, dont seize ont présenté des symptômes de maladies du bois en 2014. Résultat :

- une réduction moyenne de 30% des symptômes foliaires sur 6 parcelles et 8 autres avec une tendance à la baisse
- 7 parcelles avec 25% de pieds en plus maintenus en production

Si on fait le bilan économique des parcelles ayant reçu Esquire® WP depuis 5 ans, on compte 355 pieds préservés en plus, ce qui représente un gain de 2 257 €/ha sur le seul critère de la complantation et déduction faite du coût du produit.

Une approche multi-critères indispensable

La protection contre les maladies du bois doit être multifactorielle et doit associer l'ensemble des

moyens disponibles pour lutter contre ce fléau. Lors des plantations, le choix de porte-greffe sains, de qualité, est le point de départ. La prophylaxie reste fondamentale, notamment contre l'Eutypiose. Les parcelles dont les ceps et les bois contaminés ont été éliminés dès l'apparition des premiers symptômes présentent une mortalité cumulée des pieds plus faible. Les tas de souches sont aussi mis à l'abri pour limiter les sources d'inoculum. La taille est à soigner. Elle doit assurer la qualité du flux de sève et limiter les zones mortes dans la souche. L'objectif est de réduire au maximum le stress lié à cette intervention mais aussi la surface des plaies de taille. Enfin, protéger ces plaies de taille de la pénétration des pathogènes en appliquant Esquire® WP dans les jours suivant la taille. ■



Patrice Dubournet,
ingénieur technique Bayer

“ Utiliser Esquire WP, au plus tard dans les 15 jours suivant la taille, limite le risque de contamination par les plaies de taille. ”

L'AVIS DES UTILISATEURS

Jean-Hubert Lebreton,
viticulteur en Anjou, Domaine des Rochelles
à Saint-Jean des Mauvret - 57 ha.

« Moins de morts foudroyantes de ceps au bout de 3 ans de traitement avec Esquire® WP »



“ Viticulteurs comme fournisseurs, nous devons, ensemble, trouver une solution durable pour maîtriser les maladies du bois ! C'est dans cet état d'esprit que j'ai adhéré

en 2014 au programme d'essais de Bayer portant sur le produit Esquire. Une parcelle en Cabernet Sauvignon, un cépage plutôt sensible, est réservée à cet effet, avec des rangs témoins non traités. J'ai commencé à protéger les plaies de taille avec Esquire, voici trois ans. Je traite les vignes de moins de 15 ans. Les niveaux de développement de l'Esca sont variables d'une année sur l'autre, et fluctuent entre les parcelles, sans réelles explications. Certaines zones ont 20% de pieds atteints, d'autres 5%. Pour le produit Esquire, je pense que sa pleine efficacité sera mesurée au-delà de la cinquième année.

J'ai fait le choix d'investir dans la durée pour un retour à long terme. Je constate toutefois que nous avons moins de « morts foudroyantes de ceps » et que le produit préserverait les jeunes ceps des attaques. Quant au mode d'application, nous suivons à la lettre les recommandations. Dès que la parcelle est taillée, on passe sans attendre avec un quad muni de panneaux récupérateurs. On traite non seulement les plaies de taille, mais aussi les bois laissés sur les lignes. Nous pensons que cette pratique limite le risque de dissémination dans le sol. Puis nous tirons les bois et les broyons mécaniquement sur place. En résumé, des constatations encourageantes mais il est nécessaire de continuer les observations pour confirmer l'intérêt d'Esquire en complément des mesures prophylactiques que nous avons mises en place. ”

Au cours de l'été 2015, Bayer a réalisé une série de 100 interviews de viticulteurs dans toutes les régions viticoles. Objectifs : suivre les niveaux de préoccupation face aux maladies du bois et de satisfaction quant aux méthodes de protection utilisées. Si l'insatisfaction domine, toutes les solutions disponibles ne sont pas forcément connues et utilisées. Voici les principales questions posées et les réponses des enquêtés.

[Enquête : maladies du bois]

Les viticulteurs en attente de solutions à l'efficacité prouvée



“ Les maladies du bois, c'est avant tout l'Esca ”

“ Esquive® WP : une solution de biocontrôle encore peu connue mais provoquant un vif intérêt ”

Quelle est la gravité du problème chez vous ?

Les maladies du bois sont considérées comme préoccupantes par 89% des enquêtés et très préoccupantes par plus de la moitié.

Quelles sont les maladies du bois présentes sur votre exploitation ?

Les maladies présentes sont d'abord l'Esca (71%) puis l'Eutypiose (35%) et le BDA (16%).

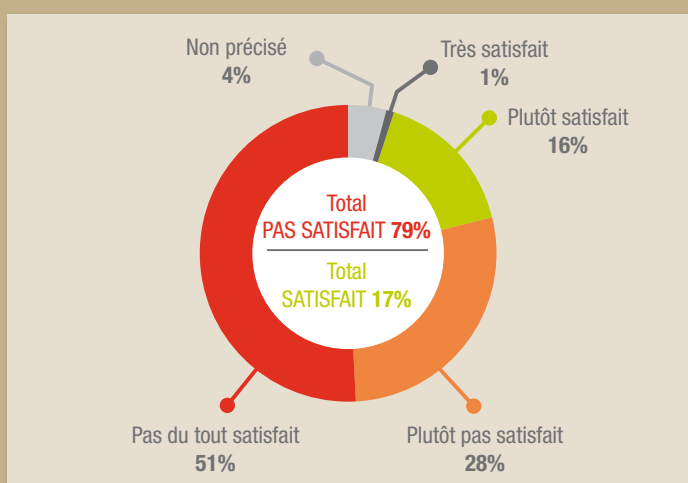
Approximativement, à combien d'euros par an évaluez-vous l'impact des maladies du bois sur votre exploitation ?

L'impact est souvent mal identifié. Les réponses données sont variables mais souvent élevées.

Quels sont les paramètres qui peuvent influencer vos choix dans les méthodes de protection de la vigne ?

Comme pour les autres parasites, c'est d'abord le fait que la technique garantisse une efficacité maximale qui guide les choix de protection contre les maladies du bois.

SATISFACTION PAR RAPPORT AUX MESURES PROPHYLACTIQUES



Quel est votre niveau de satisfaction par rapport aux mesures mises en place ?

79% des enquêtés considèrent insuffisantes les mesures de prophylaxie mises en place.

Connaissez-vous la solution de biocontrôle Esquive® WP ?

Aujourd'hui, seuls 10% des enquêtés connaissent Esquive® WP.

Seriez-vous prêts à utiliser Esquive® WP ?

Après un descriptif de cette solution, 78% des enquêtés seraient prêts à utiliser cette solution de biocontrôle,

avec l'appui de leur conseiller technique habituel.

Quelles seraient les contraintes rédhibitoires pour vous ?

Les contraintes d'application (dans les 15 jours après la taille) ne sont pas un frein pour les viticulteurs qui sont prêts à adapter leurs pratiques pour éviter la contamination par l'Esca via les plaies de taille. L'absence de curativité et la nécessité d'attendre 3 ans pour vérifier l'efficacité ne sont pas non plus considérées comme des contraintes fortes. Le viticulteur attend avant tout l'efficacité au vignoble. ■

Le mélange de deux produits phytopharmaceutiques, ou plus, peut être un moyen de combiner leurs propriétés. Tous les mélanges ne sont cependant pas autorisés : ils sont réglementairement encadrés. Retour sur le contenu de l'arrêté « mélange », publié au Journal Officiel du 23 juin 2015.

à la
santé
de la
vigne!

[Réglementaire] L'arrêté « mélange » s'adapte au nouveau langage

Quand on s'interroge sur la possibilité de mélanger deux produits, ce sont les étiquettes qui apportent une partie de la réponse, à travers la classification et les mentions de danger », introduit Candice Combe, Coordinatrice des informations réglementaires chez Bayer CropScience.

Les étiquettes changent de langage

Or, les étiquettes connaissent leur propre évolution, puisque la Directive des produits dangereux (DPD) laisse la place au règlement Classification, labelling and packaging (CLP). En vigueur depuis le 1^{er} juin 2015, ce règlement européen concerne l'ensemble des produits chimiques, domestiques ou industriels. « Il n'y a pas de correspondance absolue entre les deux systèmes de classification, prévient Candice Combe. Il est donc indispensable de s'approprier le nouveau langage CLP. » L'idée est d'harmoniser les langages utilisés pour tous ces produits : il s'agit d'un changement qui concerne la forme plus que le fond. Par exemple, les phrases de risque R deviennent des mentions de danger H. Les pictogrammes changent également.

L'arrêté « mélange » s'adapte

L'arrêté « mélange », entré en vigueur le 24 juin 2015, s'adapte à ce changement de forme. Il met à jour les interdictions en fonction des nouveaux étiquetages. Concrètement, il n'y a pas plus d'interdictions qu'auparavant (voir tableau). Précision importante : jusqu'au 1^{er} juin 2017, les étiquetages ancien et nouveau vont coexister. Il faut donc lire les interdictions de mélanges avec les 2 systèmes.

Cette évolution ne doit pas changer la place des mélanges dans

la conduite des cultures. Les mélanges ne sont ni automatiques, ni une fin en soi : ils doivent être une valeur ajoutée dans une stratégie de protection des cultures. « Avant de vérifier la validité réglementaire d'une association, il faut surtout s'assurer de son utilité agronomique, mais aussi de ses compatibilités physico-chimique et biologique. »

En savoir plus ?
Rendez-vous sur
Bayer-Agri.fr ■



Candice Combe,
Coordinatrice
des informations
réglementaires chez
Bayer CropScience

“ Il n'y a pas de correspondance absolue entre les deux systèmes de classification. Il est donc indispensable de s'approprier le nouveau langage CLP ”

LES MÉLANGES INTERDITS

Spécialité 1 contient une des mentions de danger H ou phrases de risque R ci-contre	H300, H301, H310, H311, H330, H331, H340, H350, H350i, H360F, H360D, H360FD, H360Fd, H360Df, H370, H372, T ou T+	H373, R48/20, R48/21, R48/22, R48/20/21, R48/20/21, R48/21/22, R48/20/21/22	H361d, H361f, H361fd, H362, R62, R63, R64	H341, H351, H371, R40, R68, R68/x	Autre ou aucune mention de danger
Spécialité 2 contient une des mentions de danger H ou phrases de risque R ci-dessous	H 300, H301, H310, H311, H330, H331, H340, H350, H350i, H360F, H360D, H360FD, H360Fd, H360Df, H370, H372, T ou T+				
H373, R48/20, R48/21, R48/22, R48/20/21, R48/20/22, R48/21/22, R48/20/21/22					
H361d, H361f, H361fd, H362, R62, R63, R64					
H341, H351, H371, R40, R68, R68/x					
Autre ou aucune mention de danger					

■ : Mélanges interdits ■ : Mélanges autorisés

Source : UIPP

Comme tous les deux ans, le SITEVI sera une occasion privilégiée d'échanger avec vous sur ce que nous avons en commun : la passion de la vigne. Au-delà des solutions de protection, vous pourrez découvrir sur notre stand les plus belles photos de l'exposition Terroirs d'Images 2015.

[SITEVI]

Bayer s'engage aux côtés de la filière

Du 24 au 26 novembre, retrouvez nos experts au SITEVI

Maladies du bois, 21 jours de protection, sécurité applicateur... Vous pourrez échanger avec notre équipe sur ces problématiques majeures de protection et les solutions, produits et services, que nous proposons. Ainsi, sur l'atelier confort et sécurité, vous découvrirez Easy flow, un nouvel incorporateur de produit liquide. Vous cherchez à traiter moins et améliorer la gestion de votre temps ? Des réponses vous seront apportées sur l'atelier

« 21 jours ». Vous pourrez y partager l'expérience de viticulteurs ayant opté pour les 21 jours de protection. Concernant la problématique majeure des maladies du bois de la vigne, Bayer a fait le choix de l'action. Nos experts répondront à vos questions sur l'utilisation du biofongicide Esquive® WP pour lutter contre ce fléau. Un matériel d'application de ce produit sera également exposé. Bayer cultive aussi un lien avec la filière qui dépasse son cœur de métier. Ainsi, depuis 15 ans, nous sommes partenaire du festival Oenovideo®, le plus ancien

et l'unique Festival International de films et de photos sur la vigne et le vin. Une fidélité qui traduit notre attachement à la qualité de l'image véhiculée par une filière bien à part dans le paysage agricole.

De l'humanité, des hommes et des femmes enthousiastes, des paysages riches et singuliers...

Autant de critères qui guident le Grand jury du festival Oenovideo® et de l'exposition

Terroirs d'Images®. Et autant de valeurs qui animent également les équipes Vigne de Bayer. C'est donc tout à fait logiquement que Bayer accompagne ces deux événements. « Le festival a pour objectif de récompenser des artistes novateurs de qualité et de favoriser les rencontres entre professionnels de l'image, de la vigne et le grand public » témoigne Henri-Laurent Arnould, directeur du festival. Nous vous invitons à venir découvrir sur notre stand une sélection des plus belles photos de cette exposition. ■

**RENDEZ-VOUS
sur le stand Bayer
au SITEVI**

Hall A5 • Allée A • Stand 006

Vous pourrez notamment y découvrir une sélection de photos parmi les finalistes de l'exposition Terroirs d'Images 2015.



« à la santé
de la vigne! »

est une publication
Bayer CropScience.

**Directeur de la
publication :**
Bruno Chardigny

Comité de rédaction :
Sabine Secret - Jean-Luc
Dedieu - Patrice Dubournet

Photos :
Bayer CropScience
Novembre 2015

Esquive® WP : 100 million UFC / g trichoderma atroviride souche I-1237 • AMM n°2080004 • Détenteur d'homologation : Agraxine S.A. • © Marque déposée AGRAUXINE SA • Profiler® : 66,7 % fosetyl-AI - 4,4 % fluopicolide • AMM n°2100181 • Détenteur d'homologation : Bayer S.A.S - Bayer CropScience • Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1 • Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 • Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 • Marque déposée Bayer • Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur www.bayer-agri.fr - Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45. N° agrément Bayer S.A.S. : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels et application en prestation de services).



Bayer CropScience

Bayer S.A.S.

Bayer CropScience

16, rue Jean-Marie Leclair

CS 90106

F-69266 Lyon Cedex 09

www.bayer-agri.fr

Bayer Service Infos

0 800 25 35 45

Service & appel
gratuits